

N° 22 - 2013/RAP-COM

Nouméa, le 29/07/2013

# RAPPORT de la commission du budget, des finances et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine s'est réunie sous la présidence de monsieur Georges NATUREL, le **vendredi 12 juillet 2013**, à **10 heures**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

Rapport n° 1308-2013/APS : portant décision modificative n°1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2013.

. . .

Étaient présents : Mmes ANDREA-SONG et DAVID ainsi que MM. BRETEGNIER, MICHEL, NATUREL et WAMYTAN.

Etaient absents excusés: MM. LASNIER et LEROUX.

Participaient également aux travaux de la commission : Mmes MALAVAL-CHEVAL et SAPPEY ainsi que MM. PABOUTY et REGENT.

L'exécutif de la province était représenté par Mme LIGEARD, présidente, et par M. BRIAL, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;

M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;

M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;

Mme MÜNKEL, directrice de l'équipement (DEPS);

Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH);

M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI);

M. BENNAOUM, directeur cellule communication (CC);

M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE);

M. FOURMY, directeur de l'environnement (DENV);

M. FRIAT, directeur de la culture (DC);

M. HARDOUIN, directeur des sports et des loisirs (DSL);

M. LOCHE, directeur du système d'information (DSI);

M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES);

M. MILLOT, directeur du foncier et de l'aménagement (DFA) ;

M. THUPAKO, directeur du logement (DL);

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;

Mme PANGRANI, directrice adjointe de l'éducation (DES);

M. BREYMAND, directeur adjoint de l'équipement (DEPS);

Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;

Mme LEVANT, chef du service des ressources (DFA);

Mme PAPON, chef du service des relations administratives (DJA);

Mme TRINOME, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

M. BENEBIG, chef du service des finances, comptabilité, budget (DPASS);

M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;

M. ARLIE, chargé d'études juridiques (DJA).

. . .

Rapport n° 1308-2013/APS : portant décision modificative n°1, budget supplémentaire de la province Sud pour l'exercice 2013.

# SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2013 a vocation à reprendre les résultats de la gestion 2012, confirmer les reports de crédits issus de cette gestion et enfin, de proposer des ajustements de crédits.

En mouvements réels, le projet de budget supplémentaire propose de compléter le budget primitif à hauteur de **10,172 milliards XPF** pour le porter à 69,146 milliards XPF.

#### Il comprend:

- → 2,230 milliards XPF de ressources au titre de la clôture de gestion 2012 avec :
  - 1,556 milliard XPF au titre du résultat de clôture 2012,
  - 674,36 millions XPF au titre de la marge sur reports.
- → 1,216 milliard XPF d'annulations résultant de :
  - -1,669 milliard XPF en recettes,
  - -453,6 millions XPF en dépenses.
- → -1,014 milliard XPF de mesures nouvelles résultant de :
  - 4,247 milliards XPF en recettes,
  - 5,262 milliards XPF en dépenses.

L'équilibre général du budget supplémentaire 2013 se présente donc comme suit :

	EQUILIERE	RECEITES	investissement	fonctionnement	DEPENSES	investissement	fonctionnement
	(recettes moins dépenses)						
Gôture 2012:	2 230 627 734						
Résultat de dôture 2012 :	1556267203 →	4479468488	2 154 622 942	2324845546	2923 201 285	2 923 201 285	
Equilibre reports 2012 :	674360531 →	3114899806	2378474911	736 424 895	2440539275	1609896568	830 642 707
Ajustements :	-2 230 627 734						
Amulations:	-1216206849 →	-1669775706	-1628734551	-41 041 155	-453 568 857	-91 461 857	-362 107 000
Mesures nouvelles :	-1 014 420 885 →	4 247 785 609	667 594 287	3 580 191 322	5 262 206 494	4677300047	584 906 447
	0	10 172 378 197	3571957589	6 600 420 608	10 172 378 197	9 118 936 043	1.053 442 154

#### 1 - LES RESULTAT DE LA GESTION 2012

A ce projet de budget supplémentaire 2013, les propositions d'inscriptions s'établiront comme suit, conformément au vote de l'assemblée de province en date du 20 juin 2013 :

	INVESTISS	SEMENT	FONCTION	FONCTIONNEMENT	
	RECEITES	DEPENSES	RECEITES	DEPENSES	
RESULTAT DE GESTION					
Investissement - 001 Solde d'éxécution reporté :		2 923 201 285			
Investissement - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 154 622 942				
Fonctionnement - 002 Excédent de fonctionnement reporté :			2 324 845 546		
REPORTS DE CREDITS					
Restes à réaliser	2 378 474 911	1 609 896 568	736 424 895	830 642 707	
TOTAL GENERAL:	4 533 097 853	4 533 097 853	3 061 270 441	830 642 707	
MARGE DE MANŒUVRE BS 2013 :	0		2 230 627 734		

### 2 - LES ANNULATIONS DE CREDITS

Les annulations de recettes et dépenses conduisent à une économie de 1,216 milliards XPF décomposée comme suit :

	INV	FONC	Annulations
ANNULATION DE RECETTES :	-1 628 734 551	-41 041 155	-1 669 775 706
ANNULATION DE DEPENSES :	-91 461 857	-362 107 000	-453 568 857
ECONOMIE:	-1 537 272 694	321 065 845	-1 216 206 849

# En recettes, la réduction porte sur 1,669 milliards XPF répartis comme suit par section et provenance :

RUBRIQUES	INV	FONC	Total général
EMPRUNTS	-1 420 047 733	0	-1 420 047 733
DOTATIONS - OPC	-164 542 711	-7 549 500	-172 092 211
RECETTES DES SCES	0	-26 621 796	-26 621 796
DOTATIONS COMMUNES	-23 000 000	-2 253 079	-25 253 079
DOTATIONS COMMONES  DOTATIONS LEGALES ETAT	-13 095 572	0	-13 095 572
RECOUV. & PARTICIPATIONS DIV.	-8 048 535	-4 616 780	-12 665 315
Total général	-1 628 734 551	-41 041 155	-1 669 775 706

Ces ajustements de recettes comprennent donc principalement :

- 1,420 milliard XPF d'ajustement de crédits d'emprunts. S'agissant des emprunts, les ouvertures budgétaires du budget primitif ont été de 5 milliards XPF. Il est donc proposé de ramener la dotation à hauteur des mobilisations opérées au titre de l'exercice 2013, soit 3,579 milliards XPF.
  - Ainsi, la ressource externe d'emprunts ne représentera que 22% du plan de financement des investissements directs 2013.
- 172,0 millions XPF d'annulations de recettes sur opérations contractualisées suite aux ajustements des dépenses correspondantes.

# En dépenses, il est proposé d'annuler 453,6 millions XPF décomposé comme suit :

- 91,4 millions XPF de réduction de dépenses sur les programmes d'investissements directs,
- 270 millions XPF sur la masse salariale et les indemnités des élus,
   Il s'agit, en fait, de redéploiement de crédits des chapitres fonctionnels 930, 933, 934, 935, 937, 938 et 939 vers le chapitre fonctionnel 932 enseignement.
- 78,1 millions XPF d'ajustements sur les interventions et subventions,
- 14,0 millions XPF sur le fonctionnement des services.

#### 3 - LES MESURES NOUVELLES

Les mesures nouvelles de recettes et dépenses conduisent à un besoin de financement de 1,014 milliard XPF décomposé comme suit :

	INV	FONC	Mesures nouvelles
MESURES NOUVELLES DE RECETTES :	667 594 287	3 580 191 322	4 247 785 609
MESURES NOUVELLES DE DEPENSES :	4 677 300 047	584 906 447	5 262 206 494
ECONOMIE:	-4 009 705 760	2 995 284 875	-1 014 420 885

En <u>recettes</u>, les mesures nouvelles, hors mouvements d'ordre, s'élèvent à **4,248 milliards XPF** répartis comme suit par section et provenance :

RUBRIQUES	INV	FONC	Total général
DOTATIONS LEGALES NC	202 157 027	3 379 812 796	3 581 969 823
DOTATIONS - OPC	343 170 325	8 549 034	351 719 359
DOTATIONS NC	56 500 000	80 688 897	137 188 897
RECOUV. & PARTICIPATIONS DIV.	65 766 935	42 462 412	108 229 347
MVTS FINANCIERS	0	49 518 954	49 518 954
DOTATIONS LEGALES ETAT	0	14 900 000	14 900 000
RECETTES DES SCES	0	4 259 229	4 259 229
Total général	667 594 287	3 580 191 322	4 247 785 609

Ces ajustements de recettes comprennent donc principalement :

- 3,582 milliards XPF au titre de l'ajustement définitif 2012 des dotations légales en provenance de la Nouvelle-Calédonie,
- 352 millions XPF au titre des participations Etat et communes dans le cadre des contrats de plan,
- 137 millions XPF au titre des recettes des dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie avec notamment :
  - o 88 millions XPF pour l'entretien des cours d'eau,
  - 29 millions XPF pour la déprédation de voirie,
  - o 13 millions XPF pour l'entretien des routes territoriales,
- 108 millions XPF au titre de remboursements et participations diverses dont 74,8 millions XPF au titre des remboursements d'aides ou de subventions.

<u>En dépenses</u>, les mesures nouvelles, hors mouvements d'ordre, s'élèvent à **5,262 milliards XPF** répartis comme suit par section et rubrique :

RUBRIQUES	INV	FONC	Total général
INV PROVINCIAUX - HCD	1 562 319 804	0	1 562 319 804
EMPRUNTS	1 200 000 000	0	1 200 000 000
SUBVENTIONS - HCD	1 130 500 000	67 027 541	1 197 527 541
INV POUR TIERS - HCD	403 480 243	0	403 480 243
INV - OPC	381 000 000	0	381 000 000
PERSONNEL ET ELUS	0	270 000 000	270 000 000
INTERVENTIONS - HCD	0	212 403 906	212 403 906
INTERVENTIONS - OPC	0	25 375 000	25 375 000
FONC DES SCES	0	10 100 000	10 100 000
Total général	4 677 300 047	584 906 447	5 262 206 494

Ces ajustements de dépenses concernent principalement les secteurs suivants :

- → 2,169 milliards XPF pour les services généraux dont :
  - 1,2 milliard XPF au titre de remboursement anticipé d'emprunts,
  - 250 millions XPF au titre des programmes communaux,
  - 180 millions XPF pour la réalisation d'un pôle technique à Dumbéa,
  - 157 millions XPF pour la construction de l'Etablissement Thérapeutique Educatif

Pédagogique et Spécialisé (ETEPS),

- 87,3 millions XPF au titre d'équipements informatiques.

# → 1,046 milliard XPF pour l'aménagement et l'environnement dont :

- 600 millions XPF pour la participation à la réalisation de la ZAC de Dumbéa sur Mer,
- 230,8 millions XPF pour la poursuite de l'aménagement du domaine de Déva,
- 39,5 millions XPF pour la poursuite de l'aménagement du parc de la Rivière Bleue,
- 31,0 millions XPF pour le stockage des déchets inertes.

## → 714.5 millions XPF pour les transports et communications dont :

- 337 millions XPF pour les travaux d'amélioration de l'entrée de ville,
- 101 millions XPF pour des équipements routiers,
- 64,2 millions XPF pour la RP1 route du Sud,
- 43,0 millions XPF pour l'amélioration de la RP10 route de Petchikara,
- 42,0 millions XPF pour l'amélioration de la RP3,
- 38,0 millions XPF pour le renforcement des réseaux Nord,
- 32,0 millions XPF pour la reprise d'ouvrage d'assainissement.

## → 538,1 millions XPF pour l'enseignement dont :

- 270 millions XPF au titre de la masse salariale du personnel enseignement. Ces crédits sont issus de redéploiement de crédit (cf page 4 annulations de dépenses pour un montant identique),
- 204,6 millions XPF au titre de la poursuite de la construction du collège de Dumbéa-sur-mer 1,
- 40,0 millions XPF pour la rénovation et la mise aux normes des bâtiments d'enseignement privé.

# → 483,1 millions XPF pour l'habitat social, la protection sociale et la santé dont :

- 257 millions XPF pour les aides à l'habitat groupé,
- 158,4 millions XPF pour les aides à l'habitat individuel,
- 40,0 millions XPF pour les aides à la famille.

## → 203,2 millions XPF pour la culture, jeunesse et sports dont :

- 54,0 millions XPF pour la réfection des infrastructures du golf de Tina,
- 45,7 millions XPF pour l'aménagement du centre d'accueil permanent de Poé,
- 23,6 millions XPF au titre de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de la jeunesse, culture et patrimoine,
- 19,5 millions XPF pour la réfection des boucles de Déva,
- 10,0 millions XPF pour des actions en faveur de la jeunesse,
- 10,0 millions XPF pour la réfection des sentiers de randonnés.

## → 107,6 millions XPF pour l'économie et l'emploi dont :

- 42,0 millions XPF pour les stages d'insertion et chantiers de jeunes,
- 20,0 millions XPF pour l'aménagement de la gare maritime de l'ile des Pins,
- 15,0 millions XPF pour une subvention en faveur de l'Institut Agronomique Calédonien (IAC).

Complété des mouvements d'ordre, le projet de budget supplémentaire, décision modificative n°1, s'élève donc à 15 875 076 651 XPF portant le budget pour l'exercice 2013 à 76 905 371 105 XPF.

Tel est l'objet du présent rapport de présentation.

• • •

Dans la discussion générale, le débat s'est ouvert sur les autorisations de programme réservées à la réhabilitation de l'habitat spontané ainsi que sur l'aide provinciale apportée aux communes et aux entreprises agricoles, particulièrement affectées par les dernières fortes intempéries. Enfin, le débat a porté sur le soutien contractualisé dont bénéficient les communes sises en province sud, puis sur le plan immobilier destiné aux services administratifs provinciaux, avant de conclure sur les opérations culturelles.

\* \* \*

Au titre du chapitre « protection et action sociale » et s'agissant de l'intervention de la province Sud relative à ses opérations de restructuration de l'habitat spontané, MM. PABOUTY et MICHEL ont souhaité que leur soient précisées les raisons de la révision à la baisse de l'enveloppe allouée à ce programme, lequel se voit retranché de 400 millions de francs en autorisation de programme. M. PABOUTY a rappelé que ce projet est très attendu par les 274 familles vivant sur ce site, notamment, en termes d'accès à un système d'eau potable, de sécurité pour les enfants et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La présidente de l'assemblée de province a indiqué que suite aux différents recours administratifs dirigés contre les délibérations mettant en œuvre ce programme, un projet de délibération sera néanmoins présenté pour la prochaine assemblée de province. Celui-ci portera exclusivement sur le squat de la Presqu'île océanienne et qu'à ce titre, il était nécessaire de réajuster les crédits en conséquence. Elle a précisé que les familles peuvent ainsi être rassurées sur le maintien des travaux sur ce site et que les deux premiers lots seront livrés, comme prévu, en fin d'année.

Elle a, par ailleurs, ajouté que la difficulté induite par l'annulation des précédentes délibérations réside, pour la collectivité, dans l'impossibilité de pouvoir réclamer une redevance pour l'occupation du foncier provincial. En ce sens, ces actions en justice ne remettent nullement en cause les orientations définies par la collectivité en matière de réhabilitation des squats.

Enfin, elle a conclu en indiquant à M. PABOUTY que la solution, pour sécuriser juridiquement l'ensemble des opérations de restructuration de l'habitat spontané, est de solliciter le membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de ce secteur afin que cette institution adopte une délibération créant le cadre réglementaire nécessaire.

\* \* \*

Au titre du chapitre 907 « aménagement et environnement » et s'agissant de la tenue de réunions suite aux dégâts subis par la rivière de la commune de Thio lors des dernières intempéries, et des interventions provinciales ainsi que celles de la société Le Nickel (SLN), la présidente de l'assemblée de province a indiqué à M. PABOUTY qu'un protocole a été signé afin de préciser entre autres, l'engagement de la province d'inscrire dans les prochaines autorisations d'exploitation pour la SLN l'obligation de curages des cours d'eau. Elle a conclu en indiquant qu'une action est entamée auprès de la SLN depuis le début de l'année pour la rappeler à ses obligations.

Le secrétaire général a ajouté que la province intervient également au titre des études pour le curage du cours d'eau de La Coulée, à hauteur de 10 millions de francs. Considérant l'importance des travaux, il a précisé que la Nouvelle-Calédonie sera sollicitée afin qu'elle apporte son concours.

Concernant les programmes annuels d'intervention de la province Sud sur les cours d'eau, la présidente de l'assemblée de province a rappelé que ceux-ci sont réalisés pour le compte de la Nouvelle-Calédonie et que le solde de l'enveloppe qui leur est attribuée, soit 40 millions de francs, sera affecté au cours d'eau de la commune de Thio. Sur ce point, elle a précisé que cette aide n'excluait pas un effort supplémentaire de part de la province.

En réponse à l'intervention de Mme DAVID relative au concours de la province suite aux dégâts engendrés sur la commune de Thio par la dépression Freda, la présidente de l'assemblée de province a déclaré que des travaux ont été entamés avec la mairie pour déplacer les habitations qui sont en zones inondables afin que ces familles puissent vivre dans de meilleures conditions.

Au sujet de l'aide apportée par la collectivité à la commune de Thio suite au passage de la dépression Freda et des fortes pluies, le directeur du développement rural a précisé qu'elle bénéficie de l'intervention de la province à travers les dotations contractualisées avec l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) ainsi que d'une inscription budgétaire provinciale pour un montant de 50 millions de francs, soit 35 millions de francs en équipement et 15 millions de francs en fonctionnement. Il

a, par ailleurs, annoncé que les agents provinciaux assurent, à la demande de la SLN, un appui technique consistant en la direction des chantiers.

Concernant la participation supplémentaire de la collectivité pour la réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Dumbéa-sur-Mer pour un montant de 600 millions de francs, le secrétaire général a répondu à M. MICHEL que les éléments d'information sur l'équilibre de l'opération ainsi que sur les opérations d'aménagements à venir seront disponibles lors de la prochaine présentation du compte rendu annuel à la collectivité relatif à la ZAC de Dumbéa-sur-Mer.

A propos de la révision du montant, diminué de 2 millions de francs, alloué au programme forestier, le secrétaire général a précisé à Mme DAVID que cette réévaluation ne correspond pas à une réduction de crédits mais à l'ajustement de l'autorisation de programme initiale en fonction de la réalisation effective des travaux considérés.

\* \* \*

S'agissant du volet agricole des dégâts causés par les récentes intempéries, M. MICHEL a souhaité avoir des précisions sur l'intervention de la province pour aider les professionnels de ce secteur.

Au titre d'une intervention exceptionnelle de la province, le secrétaire général a rappelé que la présidente de l'assemblée de province a annoncé qu'une enveloppe de 50 millions de francs sera débloquée en prévision des indemnisations et des secours apportés.

En complément, le directeur du développement rural a précisé que la première mesure envisagée porte sur une aide pour les agriculteurs qui ont perdu leurs récoltes ou leurs terres et ce, principalement sur les régions de Bourail, de Boulouparis et de La Foa.

Il a ajouté qu'il est également prévu de permettre aux entreprises agricoles sinistrées de maintenir leur exploitation en les faisant bénéficier de prix bonifiés pour les semences de squash, de pommes de terres ou de maïs.

Enfin, il a indiqué qu'un dernier type de mesures est envisagé avec le concours du Crédit agricole pour permettre une relance des activités nécessitant une aide pour un apport en trésorerie.

\* \* \*

Au titre du chapitre 900 « administration générale » et s'agissant du détail des ajustements des programmes communaux pour un montant de 250 millions de francs, le secrétaire général a indiqué à M. MICHEL que les crédits alloués à ces programmes sont globalisés et concernent l'ensemble des contrats établis avec les communes, lesquels représentent, en cumulant les prévisions du budget primitif et du budget supplémentaire, 2,4 milliards de francs d'équipements communaux.

A propos d'une intervention de la province pour aider la commune de Moindou à engager des travaux de consolidation du radier permettant d'accéder à la tribu de Katricoin, le secrétaire général adjoint chargé de l'aménagement du territoire a précisé à Mme DAVID et à M. WAMYTAN que les communes détiennent différents contrats avec l'Etat ou, en bilatéral, avec les provinces. Il a indiqué que les contrats conclus entre la province et les communes sont établis sur cinq ans et il revient au maire de prioriser les opérations. Il a ajouté qu'il est néanmoins possible d'inscrire cette opération dans le cadre des échéances contractuelles de 2013, de 2014 ou de 2015.

Concernant l'acquisition d'un terrain afin d'installer un pôle technique pour 180 millions de francs, le secrétaire général a indiqué à M. MICHEL que cette opération s'inscrit dans le plan immobilier de la province Sud quant à l'installation de ses services, notamment en dehors de Nouméa. Ce pôle technique regroupera les directions techniques provinciales que sont la direction de l'équipement et la direction du foncier et de l'aménagement (DFA), ainsi qu'une zone de stockage qui sera mise à disposition notamment de la direction de la culture. En prenant en compte les phases d'études, d'acquisition du terrain et de travaux, il a annoncé que ce projet sera opérationnel dans trois ou quatre ans.

Le secrétaire général a ajouté que ce pôle technique a déjà fait l'objet d'une autorisation de programme à hauteur de 2,2 milliards de francs, estimation globale de l'opération, et a nécessité, dans un premier temps, de réaliser l'intégration du service de l'urbanisme au sein de la DFA pour un montant de 150 millions de francs.

Sur la projection de la répartition globale des directions provinciales, le secrétaire général a indiqué à M. MICHEL qu'elle tient en trois regroupements : le premier regroupement est aujourd'hui effectif, puisqu'il s'agit du centre administratif de la province Sud (CAPS), le second est le pôle technique situé sur la ZAC et éventuellement un troisième qui consisterait à créer un pôle social, lequel permettrait de regrouper la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale sur le site de La Flottille.

\* \* \*

Au titre du chapitre 924.053 « Village calédonien » inscrit au budget supplémentaire pour 15 millions de francs, le directeur de la culture a indiqué à M. MICHEL que ces crédits correspondent aux études préalables à la création d'un espace d'expression culturelle, au niveau du centre-ville, au sein duquel sera représenté l'ensemble des communautés calédoniennes, pour l'accueil notamment des croisiéristes. Il est envisagé de confier la réalisation de ces études à la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL).

\* \* \*

S'agissant de l'ouverture de l'autorisation de programme n° 14-2013-1 « Restructuration de la FOL » à hauteur de 610 millions de francs, le secrétaire général a répondu à M. MICHEL que ce dossier a fait l'objet de négociations entre la province et l'association, propriétaire du bâtiment, afin de déterminer le mode de participation de la collectivité pour la rénovation de la salle de spectacle. En effet, l'association souhaitant conserver le foncier, il a été nécessaire de définir un dispositif permettant à la province d'obtenir une contrepartie à son investissement.

Sur ce point, il a précisé au conseiller que la collectivité et l'association se sont néanmoins entendues, par le biais d'une opération de type « société civile immobilière », pour devenir copropriétaires : la FOL fournira le foncier et la province apportera l'équivalent en travaux d'aménagements. L'objectif de l'opération est de disposer d'une salle de spectacle rénovée pour proposer les évènements classiques de la FOL, mais également les activités provinciales en matière culturelle et pour la jeunesse.

#### EXAMEN DU PROJET DE DELIBERATION

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

#### Section d'investissement

CHAPITRE 001-SOLDE EXECUTION SECTION	BS 2013	
INVESTISSEMENT	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	2 923 201 285
CHARTER OOG ADMINISTRATION CENEDALE	BS 2	013
CHAPITRE 900-ADMINISTRATION GENERALE	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	9 702 517	1 340 470 865
	BS 2	2013
CHAPITRE 902-ENSEIGNEMENT	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	358 683 477	268 101 586

CHAPITRE 903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 20	DEPENSE
	RECETTE 345 820	331 637 887
TOTAL DU CHAPITRE	343 020	331 037 007
	BS 20	013
CHAPITRE 904-SANTE	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	19 894 918	93 970 653
TOTAL DO CHAPTINE		
	BS 20	013
CHAPITRE 905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	1 184 095 775	446 249 829
CHAPITRE 906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION	BS 2	
PROFESSIONNELLE	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	30 589 184
CHAPITRE 907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	BS 2	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	102 635 479	991 041 688
	200	040
CHAPITRE 908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	BS 2	
	RECETTE	DEPENSE 1 006 637 896
TOTAL DU CHAPITRE	741 024 924	1 000 037 890
	nc a	012
CHAPITRE 909-ECONOMIE	RECETTE BS 2	DEPENSE
TOTAL DILCHADITOR	RECEITE	133 115 592
TOTAL DU CHAPITRE	U	100 110 002
	RS 2	013
CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2	013 DEPENSE
	BS 2 RECETTE 202 157 027	
CHAPITRE 922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE	DEPENSE 0
	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE	DEPENSE 0 013 DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE	DEPENSE 0
TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	RECETTE 202 157 027 BS 2 RECETTE 734 575 209	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000
TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0  013  DEPENSE 16 000 000
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  16 000 000  013
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0  013  DEPENSE 16 000 000
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0  013  DEPENSE 16 000 000  013  DEPENSE
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE	DEPENSE  1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  16 000 000  013  DEPENSE  22 771 867
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE 58 806 256	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0  013  DEPENSE 16 000 000  013  DEPENSE 22 771 867  013  DEPENSE
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE 58 806 256	DEPENSE  013  DEPENSE 1 200 000 000  013  DEPENSE 0  013  DEPENSE 16 000 000  013  DEPENSE 22 771 867
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924014-CD/CS-FORT DE TEREMBA TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE 58 806 256  RECETTE 715 473	DEPENSE  1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  16 000 000  013  DEPENSE  22 771 867  013  DEPENSE  013  DEPENSE  0013
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924014-CD/CS-FORT DE TEREMBA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924018-CS-RTE DES ARTIFICES-ACCES	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE 58 806 256  BS 2  RECETTE 715 473	DEPENSE  1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  16 000 000  013  DEPENSE  16 000 000  013  DEPENSE  22 771 867  013  DEPENSE  0 013
CHAPITRE 923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924009-CHAPELLE DE OUARA TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924013-COMPLEXE SPORTIF DE WAHO TOTAL DU CHAPITRE  CHAPITRE 924014-CD/CS-FORT DE TEREMBA TOTAL DU CHAPITRE	RECETTE 202 157 027  BS 2  RECETTE 734 575 209  BS 2  RECETTE 2 600 000  BS 2  RECETTE 0  BS 2  RECETTE 58 806 256  RECETTE 715 473	DEPENSE  1 200 000 000  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  16 000 000  013  DEPENSE  22 771 867  013  DEPENSE  0  013  DEPENSE  0 013  014  015  015  016  017  017  018  019  019  019  019  019  019  019

CHAPITRE 924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU	BS 20	
CHAPTIRE 924022-ENTRETIEN DES COORS D'ENO	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	93 600 000	35 000 000
CHAPITRE 924025-AMENAGEMENTS DE CENTRES MEDICO-	BS 2	
SOCIAUX	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	483 653
	2000	110
CHAPITRE 924027-REHABILITATION DES SITES	BS 20	
DEGRADES	RECETTE	DEPENSE 10 062 745
TOTAL DU CHAPITRE	U	10 002 743
	BS 20	013
CHAPITRE 924028-EQUIPEMENTS SPORTIFS - TRIBUS	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	826 014	0
TOTAL DO CHARTAGE		- 7
CHAPITRE 924034-PROTECTION DU PATRIMOINE BATI	BS 20	013
DE L'ILE DES PINS	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	9 975 000
	200	240
CHAPITRE 924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	BS 20	
	RECETTE	DEPENSE 1.664.670
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 664 670
THE PARTY OF THE P	BS 20	013
CHAPITRE 924040-RENOVATION DU FOYER N'GEA	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	1 918 462
CHARTER COACAL DEFECTION DEC DICTE DI DZIMAC	BS 20	013
CHAPITRE 924041-REFECTION DES PISTES DU DZUMAC	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	7 994 700	0
CHAPITRE 924043-COLLEGE FAYARD-INSTALLATIONS	BS 20	013
SPORTIVES	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	3 000 000
CHAPITRE 924045-CARREFOUR RABOT-LIAISON	BS 2	
VDE/RP14	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	28 500 000	38 000 000
	BS 2	013
CHAPITRE 924047-INSTITUT AUTISME	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	165 000 000
	BS 2	013
CHAPITRE 924049-LAND ART	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	6 000 000
TOTAL DU CHAFTIRL		
CHAPITRE 924051-EXTENSION DU SITE DE TINA	BS 2	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	5 000 000
BS 2013		
CHAPITRE 924053-VILLAGE CALEDONIEN	DECETTE	DEPENSE
	RECETTE	15 000 000

CHAPITRE 925-OPERATIONS PATRIMONIALES	BS 2	013
(OPERATION D'ORDRE DEPENSES ET RECETTES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	125 720 000	125 720 000
	nc a	013
CHAPITRE 926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	BS 2	
(OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	2 045 425 628	15 000 000
CHAPITRE 951-VIREMENT DE LA SECTION DE	BS 2	013
FONCTIONNEMENT (RECETTES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	3 516 552 826	0
TO THE DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROP		
CHAPITRE 954-PRODUIT DES CESSIONS	BS 2013	
D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	25 800 000	0

# Section de fonctionnement

CHAPITRE 002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	BS 2013		
REPORTE	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	2 324 845 546	0	
	nc a	013	
CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE	BS 2	DEPENSE	
	5 432 163	70 656 902	
TOTAL DU CHAPITRE	3 432 103	70 030 902	
	BS 2	013	
CHAPITRE 932-ENSEIGNEMENT	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	3 230 000	269 467 005	
TOTAL DO STATE OF THE STATE OF	800	040	
CHAPITRE 933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	BS 2		
	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	0	105 673 570	
	BS 2	013	
CHAPITRE 934-SANTE	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	0	-18 492 991	
TOTAL DO CHAITING			
CHARTTRE 025-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	BS 2013		
CHAPITRE 935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	286 991 156	243 776 976	
CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION	BS 2	013	
	RECETTE	DEPENSE	
PROFESSIONNELLE TOTAL DU CHAPITRE	69 766 435		
TOTAL DU CHAPTIKE	05700 155	210010010	
CHARYER COZ AMENIA CEMENT ET ENVIDONNEMENT		013	
CHAPITRE 937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	174 099 146	112 287 277	
	nc a	012	
CHAPITRE 938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	RECETTE	013 DEPENSE	
	191 824 412		
TOTAL DU CHAPITRE	191 024 412	30 231 723	
	BS 2	2013	
CHAPITRE 939-ECONOMIE	RECETTE	DEPENSE	
TOTAL DU CHAPITRE	0	179 989 470	
	DC 1	2013	
CHAPITRE 941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	RECETTE	DEPENSE	
	100 000 000	O O	
TOTAL DU CHAPITRE	100 000 000	-	

CHAPITRE 942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BS 2013	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	3 394 712 796	0
CHAPITRE 943-OPERATIONS FINANCIERES	BS 2013	
	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	49 518 954	0
CHAPITRE 946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	BS 2013	
(OPERATIONS D'ORDRE EN DEPENSES ET RECETTES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	15 000 000	2 045 425 628
CHAPITRE 953-VIREMENT A LA SECTION	BS 2013	
D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)	RECETTE	DEPENSE
TOTAL DU CHAPITRE	0	3 516 552 826

Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2: Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3: Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 4: Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 5: Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 6: Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 7: Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission. Les groupes Calédonie ensemble et FLNKS donneront leur avis en séance.

. . .

Pour le président de la commission du budget, des finances et du patrimoine Le rapporteur

M. Georges NATUREL